

**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft  
**Band:** 22 (1920)

**Artikel:** Des espèces de circulation internationale en Europe, depuis saint Louis  
**Autor:** Dieudonné, A.  
**Kapitel:** Première période de 1260 à 1385 : la monnaie é 24 karats ; le florin et le franc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-172973>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des espèces de circulation internationale en Europe, depuis saint Louis.

PREMIÈRE PÉRIODE — De 1260 à 1385.

## **La monnaie à 24 karats ; le florin et le franc.**

L'étude des poids monétaires<sup>1</sup> du moyen âge et des temps modernes, à laquelle j'ai donné ces temps derniers mon attention<sup>2</sup>, m'a conduit à m'occuper des espèces de grande circulation qui régnèrent en Europe, c'est-à-dire aussi bien des monnaies qui furent frappées en France, que de celles qui, originaires des pays voisins, ont eu sur l'histoire de France une importante répercussion. C'est la répartition des poids monétaires dans les collections numismatiques<sup>3</sup> qui donne l'image

<sup>1</sup> Je rappelle succinctement que les poids monétaires sont des poids destinés à peser les monnaies. Les monnaies ne sont généralement pas équilibrées dans la balance par le multiple exact, ou le sous-multiple, d'une unité pondérale du système en usage. Par exemple, notre pièce de 1 franc en argent pèse bien 5 grammes, et la pièce de 5 francs 25 grammes, mais la pièce d'or de 20 francs pèse 6<sup>gr</sup>,4516. On appellerait poids monétaire, s'il en était besoin aujourd'hui, le poids de 6<sup>gr</sup>,4516, créé à seule fin d'équilibrer dans la balance la pièce de 20 francs. De tels poids ont été usités dans l'ancien temps.

<sup>2</sup> Je prépare un catalogue général des poids monétaires du Cabinet des médailles de Paris.

<sup>3</sup> Les poids monétaires ont été recueillis et étudiés jusqu'ici principalement en Belgique et en Hollande. A. de Witte en donne la bibliographie dans *Rev. belge de num.*, 1898, pp. 433-437. Si l'on consulte la courte notice de mon *Manuel de num. franç.*, p. 74, ne pas oublier l'addition, p. ix.

la plus fidèle de ce que fut la circulation internationale des grandes espèces, et c'est ce qui nous servira de base pour notre travail.

Nous laissons de côté, dans cette esquisse, les cas particuliers, les mutations locales qui çà et là dénaturèrent pour un temps le mouvement des cours<sup>1</sup>. Nous nous attachons aux formes de langage généralement adoptées par le commerce, sans nous dissimuler que le vocabulaire des changeurs au moyen âge ne se pique pas, il s'en faut, d'une rigueur syllogistique. Nous croyons toutefois qu'un tableau d'ensemble peut être présenté, l'or et l'argent étudiés chacun à part<sup>2</sup>.

Les premières monnaies d'or du moyen âge, *florin* et *ducat*, parurent presque en même temps ; elles étaient destinées à dominer toute la période de 1260 à 1400.

Le florin d'or<sup>3</sup>, aux types de la fleur de lis florencée<sup>4</sup> et de saint Jean-Baptiste, fut créé en 1252 à Florence, à 24 karats de titre<sup>5</sup> et 3<sup>gr</sup>,541<sup>6</sup> de poids de taille<sup>7</sup> ; il valait 1 livre de compte florentine et représentait environ 12 francs de notre monnaie actuelle<sup>8</sup>. Il fut frappé sans

<sup>1</sup> Sur les mutations et la monnaie de compte, voy. Adr. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de num. franç.*, t. II, par A. Dieudonné, 1916, livre I<sup>er</sup>, chap. VI (théorie), et livre II, chap. II (histoire).

<sup>2</sup> Voyez les boîtes de changeurs et les livres de changeurs (Adr. Blanchet, *Le livre du changeur Duhamel*, dans *Rev. num.*, 1891, pp. 60 et 165). Consulter, pour les textes, *Ordonn. des rois de France* ; F. de Saulcy, *Documents relatifs à l'hist. des m. des rois de France*, et surtout la précieuse série des placards de la collection Morel-Fatio au Cabinet des médailles (*depuis l'année 1541*), inventaire manuscrit. Certains de ces placards sont cités dans le *Répertoire des sources d'Engel et Serrure*, p. 431 et suiv., et *Suppl.*, p. 43 et suiv.

<sup>3</sup> Le florin (*florino*) fut ainsi nommé de la grande fleur, lis florentin ou florencé, qui lui servait de type.

<sup>4</sup> On sait que la fleur de lis, dite florencée, était d'un type différent de la fleur de lis des rois de France.

<sup>5</sup> Lisez 24 karats, autrement dit d'or pur, ou au titre de fin.

<sup>6</sup> Dans cette étude, gr. désignera les grammes actuels ; un simple g., les grains d'autrefois.

<sup>7</sup> Dans le haut moyen âge, on n'exprimait pas le poids d'une monnaie directement, mais par le nombre de ces pièces qui étaient taillées dans l'unité de poids, le marc. Or le florin était de 64 au marc de Florence de 226<sup>gr</sup>,624, par conséquent le huitième de l'once. Il était de 69 environ au marc de Paris ou de Troyes de 244<sup>gr</sup>,7529.

<sup>8</sup> Je parle de la valeur intrinsèque, abstraction faite du pouvoir de l'argent. Le gramme d'or fin aux 0,900 vaut 3 fr. 444.

interruption pendant de longues années, semestre par semestre, et ne subit que des variations de poids et de titres insignifiantes<sup>1</sup>.

Le ducat d'or est né à Venise trente-deux ans plus tard, en 1284. Il a reçu ce nom de ducat de sa légende, vers léonin fameux : *sit tibi, Christe, datus, quem tu regis, iste ducatus*, « qu'il te soit donné, ô Christ, ce duché que tu gouvernes ».

Métrologiquement parlant, il était fait sur le patron du florin, exactement 3<sup>gr</sup>,559 de poids de taille : *moneta tam bona et fina per aurum vel melior ut florenus*, disait l'ordonnance<sup>2</sup>.

Le ducat l'emporte dans la zone d'influence des Vénitiens, dans le levant; mais, en occident, nous voyons le florin beaucoup plus répandu et, par suite, plus fréquemment imité<sup>3</sup>. Toutes les affaires importantes, toutes les transactions internationales se traitaient sur la base de la monnaie d'or, et les monnaies servant d'unités étaient les florins et les ducats.

Il y avait, pour le roi de France, deux manières de s'inspirer du florin ou livre d'or florentine : l'une était de monnayer la livre d'or française dans le poids afférent<sup>4</sup>, l'autre, de créer aux armes royales une pièce de 3<sup>gr</sup>,54, quelle que dût être sa valeur de cours.

C'est la première solution qui intervint sous saint Louis; seulement, l'*écu d'or* de saint Louis<sup>5</sup> fut déter-

<sup>1</sup> 69,12 au marc de Paris; le florin (ou ducat) de Florence se maintiendra dans les cours à la meilleure place jusqu'à l'année 1550 (voir notre tableau à la fin de cette étude).

<sup>2</sup> Voy. E. Martinori, *La Moneta vocabolario generale* (Rome, 1915), s. v. — *Ducato*, p. 124. 68,7 au marc de Paris.

<sup>3</sup> Voy. une liste des florins d'imitation dans A. Engel et R. Serrure, *Traité de num. du moyen âge*, p. 1437 et suiv.

<sup>4</sup> Naturellement, la livre tournois, le sou tournois de compte ne correspondaient pas à la même quantité d'or que la livre florentine, le sou florentin; les traditions léguées par une histoire monétaire indépendante et les lois du change motivaient ces différences d'un pays à l'autre.

<sup>5</sup> Sur l'*écu d'or* de saint Louis (Hoffmann, *M. royales de France*, pl. X, 3), voy. M. de Marchéville, *Agnel*, dans *Rev. num.*, 1889, p. 32, et mon *Manuel*, pp. 225-226.

miné de façon à valoir une demi-livre, ou 10 sous tournois<sup>1</sup>; de la sorte, il était pareil de poids à la pièce d'argent, au gros tournois (4<sup>gr</sup>,20). Il ne réussit guère, probablement parce que le rapport de l'or à l'argent en monnaie de compte avait été mal établi<sup>2</sup>.

On ajourna la seconde solution. On commença par frapper (probablement sous Philippe III) une pièce, la *reine*<sup>3</sup>, de 52 au marc de Paris (4<sup>gr</sup>,70) à 12 s. t. qui était sans rapport exact ni avec la livre de compte, ni avec le gros, mais qui correspondait sans doute au « calibre<sup>4</sup> » généralement désiré, abstraction faite des changes. Quoi qu'il en soit, la reine d'or figure avec honneur dans la circulation — française tout au moins — pendant un demi-siècle (1280 à 1330 environ)<sup>5</sup>.

On projeta de frapper un double florin sous Philippe le Bel; le florin simple, jugé un peu faible, parut d'abord, sous la forme du *petit royal*<sup>6</sup> de 70 au marc (3<sup>gr</sup>,496), mais, comme pièce divisionnaire, par suite peu commune. La *masse d'or*<sup>7</sup>, avec laquelle commence la série de nos poids monétaires, de 35 au marc, fut un double florin de poids brut, mais non de valeur, parce que les circonstances ne permirent pas de lui donner un titre supérieur à 21 karats ou 22 karats. La *chaise d'or*<sup>8</sup> était bien un double florin par le poids de fin, mais elle ne fit que passer.

<sup>1</sup> Etant donné que la pièce florentine de 3<sup>gr</sup>,54 valait 20 sous, et la pièce française de 4<sup>gr</sup>,20 — 10 sous, on voit qu'il fallait près de 2 1/2 sous florentins pour faire le sou tournois. Nous constaterons que, à l'époque du teston, le sou du nord de l'Italie vaudra 2 sous tournois exactement.

<sup>2</sup> Nous verrons le même phénomène se produire pour le premier florin anglais.

<sup>3</sup> Sur la reine d'or (Hoff., pl. XI, 3 — petite masse), voy. M. de Marchéville, *Rev. num.*, 1889, p. 567, et mon *Manuel*, p. 230.

<sup>4</sup> Le mot calibre est employé dans ce sens au temps d'Henri II (*Rev. num.* 1913, p. 253).

<sup>5</sup> On les rencontre encore couramment pendant tout le règne de Charles IV (J. Viard, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, 1917, *Introd.*, p. xcv).

<sup>6</sup> Sur le petit royal, au type du roi assis, de Philippe le Bel (Hoff., pl. XII, 2), mon *Manuel*, pp. 233, 236; à la fin du règne parut le petit royal debout ou mantelet (Hoff., pl. XI, 2), *Manuel*, pp. 234, 236.

<sup>7</sup> Sur la masse d'or (Hoff., pl. XII, 4), *Manuel*, pp. 233-235.

<sup>8</sup> Sur la chaise d'or (Hoff., pl. XII, 3), voy. *Manuel*, pp. 234, 236.

Ces divers essais conservèrent tout son crédit au florin de Florence, sous le nom duquel il est probable que se dissimulaient dans les comptes nos petits royaux. *Parvus florenus*<sup>1</sup>, c'est le florin de Florence, ou son équivalent, le petit royal, et l'on disait « le florin à la masse, le florin à la chaise », *florenus ad massam*, *florenus ad cathedram*, pour la masse d'or ou la chaise d'or.

Vers la fin du règne de Philippe le Bel on revint au système français. Le peuple réclamait « la bonne monnaie de monsieur saint Louis » ; on voulut rendre à la pièce d'or le poids du gros tournois, qu'elle avait eu sous saint Louis, pour simplifier le calcul du rapport des deux métaux. De là, l'*agnel d'or*<sup>2</sup>, de 58  $\frac{1}{3}$  ou 59  $\frac{1}{6}$  au marc, 4<sup>gr</sup>,15 de poids de taille. Mais l'*agnel*<sup>3</sup>, par suite du changement de rapport de l'or à l'argent, devait valoir nécessairement plus de 10 s. t., il eut un cours assez incertain, jusqu'à la restauration de la monnaie forte ; à cette époque, sous Louis X, l'*agnel* prit le cours pour lequel il avait été créé, 12  $\frac{1}{2}$  s. t. ou 10 sous parisis ; par la suite, les mutations ayant recommencé, le *royal d'or*<sup>4</sup> de Charles IV qui le remplaça et qui n'était guère plus lourd, 58 au marc, 4<sup>gr</sup>,22, valut 25 s. t. ou 20 s. p. (1 livre parisis).

Suit la période du règne de Philippe VI qui vit frapper des monnaies d'or de tout poids ; nous croyons, au reste, que c'est cette circulation intense et compliquée qui donna naissance aux poids monétaires, même à ceux des monnaies des règnes précédents restées dans le commerce<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> J. Viard, *Journaux de Charles IV*, *Introd.*, p. XCIII

<sup>2</sup> Sur l'*agnel* (Hoff., pl. XII, 1), voy. M. de Marchéville, *Rev. num.*, 1889, p. 1, et *Manuel*, pp. 234, 236, 242, 244.

<sup>3</sup> Je crois, avec Marchéville, que ce rapport était 10 sous sous saint Louis et 12 sous  $\frac{1}{2}$  sous Louis X (*Ann. Soc. fr. num.*, 1890 et 1891 ; *add.* A. Blanchet, qui opine pour 12 sous sous saint Louis).

<sup>4</sup> Sur le *royal* de Charles IV (Hoff., pl. XV, 2), voy. *Manuel*, p. 244.

<sup>5</sup> Par exemple la masse d'or de Philippe le Bel.

Le tableau suivant montre que l'échelle des espèces était pour ainsi dire continue<sup>1</sup>.

	Taille au marc.	Poids de taille.	Poids monétaires <sup>2</sup> .
Parisis d'or . . . . .	33	7 <sup>gr</sup> ,416	
Premier ange d'or . . . . .	33	7 <sup>gr</sup> ,416	7 <sup>gr</sup> ,19 à 7 <sup>gr</sup> ,05
Double d'or . . . . .	36	6 <sup>gr</sup> ,798	6 <sup>gr</sup> ,85 à 6 <sup>gr</sup> ,29
Deuxième ange d'or . . . . .	38	6 <sup>gr</sup> ,440	6 <sup>gr</sup> ,35 à 5 <sup>gr</sup> ,90
Troisième ange d'or . . . . .	42	5 <sup>gr</sup> ,827	5 <sup>gr</sup> ,65 à 5 <sup>gr</sup> ,27
Couronne d'or . . . . .	45	5 <sup>gr</sup> ,438	5 <sup>gr</sup> ,40 à 5 <sup>gr</sup> ,25
Pavillon d'or . . . . .	48	5 <sup>gr</sup> ,099	5 <sup>gr</sup> ,03 à 4 <sup>gr</sup> ,45
Lion d'or . . . . .	50	5 <sup>gr</sup> ,895	4 <sup>gr</sup> ,65 à 4 <sup>gr</sup> ,48
Florin Georges . . . . .	52	4 <sup>gr</sup> ,706	4 <sup>gr</sup> ,55 à 4 <sup>gr</sup> ,45
Chaise d'or . . . . .	52	4 <sup>gr</sup> ,706	4 <sup>gr</sup> ,50
Écu d'or . . . . .	54	4 <sup>gr</sup> ,532	4 <sup>gr</sup> ,47 à 4 <sup>gr</sup> ,04
Royal d'or . . . . .	58	4 <sup>gr</sup> ,219	4 <sup>gr</sup> ,16 à 3 <sup>gr</sup> ,40

Le *parisis d'or* avait une raison d'être : favoriser le système parisis de compte ; le *double d'or* était destiné à remplacer la masse<sup>3</sup> toujours en pleine circulation, comme l'agnel. Et toujours le nom de florin s'employait, accolé aux diverses dénominations reçues, pour désigner les pièces royales, même une monnaie telle que le florin Georges, qui était sans rapport aucun avec l'espèce florentine<sup>4</sup>.

Les pièces les plus lourdes tombèrent. L'agnel créé par Philippe IV, le royal dû à Charles IV, persistent après Philippe VI, et la seule pièce qui subsiste de

<sup>1</sup> Ces poids sont empruntés à la collection du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris.— Pour les monnaies voy. Hoff. (pl. XVI) et mon *Manuel*, pp. 247-250. Cf. sur les émissions, F. de Saulcy, *Documents*, t. I, pp. 207 et suiv.

<sup>2</sup> Tenir compte de l'usure.

<sup>3</sup> Il était plus faible de poids que celle-ci, mais supérieur par le titre ; masse et double d'or se tenaient un peu au dessous du double florin.

<sup>4</sup> Le Blanc (*Traité*, éd. de Paris, 1690, *Introd.*, p. xi), dit que nos monnaies furent appelées florins parce qu'elles avaient des fleurs de lis dans leur dessin ; je crois plutôt que ce fut par l'extension à toutes les pièces d'or, du nom de l'espèce florentine. *Florette* fut appelé le gros fleurdelisé de France, et les deniers d'or aux fleurs de lis (franc à pied) sont dits *foreti* (Morin, *Num. du Dauphiné*, p. 156).

l'afflux d'or constaté sous ce prince, est l'écu à la chaise. Il est taillé à 54 au marc, il pèse donc 4<sup>gr</sup>,53 brut, mais, comme il est de titre réduit (21 à 18 karats), on voit que le précédent étalon, d'environ 4 grammes d'or *fin*<sup>1</sup>, étalon voisin du poids du gros tournois, est pour ainsi dire repris et continué.

Entre temps furent frappés sous Jean le Bon :

1<sup>o</sup> Le *florin de France*, spécial au Midi. La note publiée par Sauley<sup>2</sup> parle d'un florin de 69 au marc (3<sup>gr</sup>,54), poids normal du florin, mais au titre réduit de 21 karats <sup>3</sup>/<sub>5</sub> ; une telle monnaie était inférieure à la pièce de Florence en poids de fin et par conséquent en valeur de cours.

2<sup>o</sup> Le *mouton d'or*<sup>3</sup> de 1354, voisin de l'écu par le poids (52 au marc), mais supérieur parce qu'il était au titre de fin, donc pareil à l'ancienne reine.

3<sup>o</sup> Le *royal d'or*<sup>4</sup> de 1358, inférieur de poids (66 au marc), mais à peu près égal à l'écu à cause du titre<sup>5</sup>.

Toutes ces pièces, écu, mouton, royal, furent émises à 25 s. t. ou 1 livre parisis, et leurs conditions de frappe se réglèrent d'après les variations du pied de monnaie.

En 1360, année où la monnaie, après vingt-cinq ans de sauts périlleux, retrouvait enfin sa stabilité, l'écu d'or fut remplacé par le *franc*<sup>6</sup>, pièce d'or pur de 63 au marc (3<sup>gr</sup>,88); les anciens gros tournois qui restaient

<sup>1</sup> Exactement 3<sup>gr</sup>,75.

<sup>2</sup> F. de Sauley, *Doc.*, t. I, p. 418. Sur le florin de France (Hoff., pl. XIX, 11); voy. *Manuel*, p. 257.— Les exemplaires du Cabinet des médailles de Paris ne pèsent guère plus de 3<sup>gr</sup>,40. C'est tout à fait par erreur que j'ai parlé dans mon *Manuel* (p. 257) d'un poids de 3<sup>gr</sup>,70.

<sup>3</sup> Sur le mouton (Hoff., pl. XIX, 3), voy. *Manuel*, pp. 255, 258 et sur ses imitations, A. Engel et R. Serrure, *Traité*, p. 1440.

<sup>4</sup> Sur ce royal (Hoff., pl. XIX, 7), voy. *Manuel*, pp. 256, 258.

<sup>5</sup> Valeur 12 fr. 77 à 12 fr. 21, l'écu a varié de 13 fr. 66 à 11 fr. 70.

<sup>6</sup> Sur l'origine de ce nom et les conditions de cette pièce (Hoff., pl. XIX, 10, et XXIV, 2), voy. *Manuel*, pp. 256, 259 et 268.

dans la circulation n'avaient pas un poids moyen supérieur à celui-là. D'ailleurs, le franc d'or eut une autre raison d'être, toujours valable, celle qui avait eu force de loi à l'origine du florin de Florence; il fut émis à la valeur de 1 livre de compte, équivalence où le commerce trouvait de grandes facilités, mais non plus 1 livre parisis comme au temps des mutations — 1 livre tournois.

Ainsi l'abaissement continu du poids de métal fin correspondant à la livre tournois depuis saint Louis<sup>1</sup>, permettait de créer, à un poids voisin de son congénère de Florence — poids un peu plus élevé — le véritable florin français ou livre tournois d'or, florin par l'esprit sinon par la lettre, florin doté en France d'un nom national, le franc<sup>2</sup>. Il prit place avec avantage dans la circulation européenne; surtout le nom de franc devint d'un usage universel pour désigner la livre tournois de compte.

En résumé, on voit que quatre sortes de considérations ont influé sur la frappe de nos monnaies d'or si variées de 1266 à 1385, au type du roi assis, debout ou à cheval. Ce sont :

<sup>1</sup> Sur cette diminution de la livre de compte en valeur intrinsèque, voy. N. de Wailly, *Les variations de la livre tournois* et *Manuel*, p. 94.

<sup>2</sup> Le denier aux fleurs de lis d'or, ou franc à pied, s'appelle encore florin dans l'ordonnance (IV, 581), et les deniers d'or francs ou les florins étaient même chose le 13 mai 1374 (ord., t. VI); d'ailleurs le franc est quelquefois appelé « florin d'or fran ». Ce fut la fin du mot florin pour désigner les monnaies d'or royales françaises.

Remarquons à ce propos, qu'Abot de Bazinghen (*Traité*, p. 513) s'exprime ainsi : « Cette monnaie (le florin) a été fort célèbre dans l'Europe; il y a peu de souverains qui n'en aient fait frapper sous cette figure. On donna encore le nom de florin à toutes les monnaies d'or, quoique différentes de celle-ci. Les premiers florins, suivant Villani, furent faits à Florence en 1251; ils étaient d'or fin et de huit à l'once. On fit en France de cette monnaie jusque sous le règne de Charles V, qu'elle fut défendue. »

Ce langage est obscur et passablement inexact. Si le florin est une monnaie d'or quelconque, il ne faut pas dire qu'on cessa d'en fabriquer sous Charles V; si c'est le florin de Florence, il ne faut pas dire qu'on en fabriqua en France jusque sous Charles V, puisque, seul, Jean le Bon a émis des florins de France.

La vérité est que l'époque de Charles V est celle où on commence à abandonner en France le terme de florin pour désigner les monnaies d'or; les noms de franc et d'écu se substituent à celui de florin.

1° Le souci d'adaptation à la monnaie internationale, au florin de Florence qui circulait dans le royaume. (Petit royal de Philippe IV, chaise d'or du même.)

2° Le rapport simple à établir avec le gros tournois dont le rôle était capital en France et en Europe. (Ecu de saint Louis, agnel.)

3° La recherche d'une équivalence avec la livre de compte. (Ecu de 10 s. t., agnel de 10 s. p., parisis d'or de 1 livre parisis, franc de 1 livre tournois.)

4° Le désir, enfin, de doter le commerce d'une monnaie d'or dont l'étalon plût par lui-même, indépendamment des changes. (Reine d'or, mouton.)

L'Angleterre vint plus tard que la France à la monnaie d'or. Son premier essai fut un florin (1343), ou plus exactement un *double florin* au type du roi assis<sup>1</sup>. Mais il fut mal reçu, à cause de la trop haute valeur qu'on lui assignait par rapport à l'argent; il cessa d'être frappé et disparut. Le noble, pièce renforcée, lui succéda; nous retrouverons ce noble tout à l'heure.

Et je conclus l'examen de cette période par le rappel du titre : la monnaie à 24 karats<sup>2</sup>. Nous connaissons de nombreuses infractions à cette règle, mais on ne les considérait que comme des exceptions, des expédients momentanés, justifiés par les guerres de Philippe le Bel ou par la guerre de Cent ans. La règle universelle était : la monnaie au titre de fin, et le franc d'or avait restauré ce titre.

---

<sup>1</sup> Voy. le *Manuel* de H. Grueber, *Handbook of the coins of Great Britain and Ireland*, pl. VIII, 256, et Kenyon, *Gold coins of England*.

<sup>2</sup> Le titre de 23  $\frac{3}{4}$  de karats (voy. le tableau à la fin de cet article) était le titre de tolérance normal de la monnaie à 24 karats.